

Amérique latine

Argentine	El Salvador	Nicaragua
Bahamas	Équateur	Panama
Barbade	Grenade	Paraguay
Bolivie	Guatemala	Pérou
Brésil	Guyane	République Dominicaine
Chili	Haïti	Surinam
Colombie	Honduras	Trinité et Tobago
Costa Rica	Jamaïque	Uruguay
Cuba	Mexique	Venezuela

b) Les pays non alignés

Voici la liste des pays qui ont participé à la Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui a eu lieu à Colombo (Sri Lanka), en août 1976:

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Bangladesh, Bahrein, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Burundi, Cameroun, Cap-vert, Chypre, Comores, Congo, Corée (République populaire démocratique), Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Empire centrafricain, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyane, Inde, Indonésie, Irak, Haute-Volta, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Libye (république arabe de), Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, OLP, Ouganda, Panama, Pérou, Qatar, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Souaziland, Soudan, Sri Lanka, Syrie (République arabe de), Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Viet Nam (République socialiste du), Yémen (R.D.P.), Yémen (R.A.), Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Étaient présents à la Conférence en tant qu'observateurs:

Barbade, Bolivie, Brésil, Équateur, El Salvador, Grenade, Mexique, Uruguay, Venezuela, Afrique du Sud (Congrès national africain et Congrès panafricain d'Azanie), Namibie, Porto Rico (Parti socialiste de), Organisation des Nations Unies, OUA, Ligue arabe, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Conférence islamique, Conseil national africain de Zimbabwe.

Les pays suivants étaient présents en tant qu'invités:

Autriche, Finlande, Philippines, Portugal, Roumanie, Suède et Suisse.

La conférence a accordé un statut spécial à Bélize incluant le droit de s'adresser aux délégués.